

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni à la salle Curel de Joeuf, après convocation légale en date du trente et un août deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

**PRESENT(E)S** : A. CORZANI, P. FRANGIAMORE, L. VIGO, F. BERG, S. MILIADO, S. LUCCHESI-PALLI, E. KOZLOWSKI, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, L. BAGGIO, E. BERGE, R. METZINGER, M. CROCENZO, M. FOURIE, V. IERARDI, D. RICHTER, S. BALAIAN, A. GAYSSOT, D. PATERI, S. ATMANI

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** : L. GERARD par A. CORZANI, I. WOLFF par P. FRANGIAMORE, A.M SPATARO par F. BERG

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : PA. THIEBAULT, J. CARRARO, K. BENMERIEM, P. MOSCATO, S. RADJEF

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par M. Edouard KOZLOWSKI.

Il soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

Il entre dans l'ordre du jour.

**1- VIE DES INSTITUTIONS MUNICIPALES**

**1.1 Désignation des représentants à l'EPA MMD54 (Meurthe-et-Moselle Développement)**

Par délibération du 28 septembre 2017, la ville a adhéré à l'Etablissement Public Administratif MMD 54, dont l'objet est d'apporter un accompagnement en ingénierie dans les différentes problématiques du quotidien à destination des administrés.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il appartient à l'assemblée de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Lors du précédent mandat, Monsieur le Maire était titulaire et M. GERARD Lionel, suppléant.

A l'unanimité, ces désignations sont reconduites pour le nouveau mandat.

## 2- FINANCES

### **2.1- Budget principal ville : décision modificative n°1**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la décision modificative qui lui était présentée.

### **2.2- Budget annexe du pôle santé : décision modificative n°1**

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- 4 € à l'article 511/6745 « subv aux personnes de droit privé » (reliquat sur remise gracieuse des loyers d'avril et mai) en dépenses de fonctionnement
- 4 € à l'article 511/752 « revenus des immeubles » en recettes de fonctionnement.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.3- Budget annexe de la maison médicale : décision modificative n°1**

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- 1 € à l'article 511/6745 « subv aux personnes de droit privé » (reliquat sur remise gracieuse des loyers d'avril et mai) en dépenses de fonctionnement
- 1 € à l'article 511/752 « revenus des immeubles » en recettes de fonctionnement.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.4- Subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville compte près de 90 associations dans des domaines très variés. Lorsque la ville se prononce sur les subventions, elle envoie un véritable message en direction des bénévoles pour leur montrer toute sa reconnaissance. Les associations elles-mêmes savent qu'elles peuvent compter sur l'accompagnement de la ville, tant au plan financier, que matériel ou bien encore de mise à disposition de locaux.

M. Bergé, conseiller délégué aux finances, donne lecture des propositions de subvention.

M. Keff, conseiller délégué aux sports, donne lecture des propositions de subvention aux associations sportives.

Le Maire remercie les associations Initiative Solidarité Sénégal et Détente et Sport qui ont renoncé à leur subvention 2020, par solidarité avec la ville et les autres associations.

Il ajoute que, même si les subventions versées aux associations patriotiques sont très modestes, la ville intervient directement par l'achat de gerbes et la prise en charge des vins d'honneur ; la Municipalité veille à préserver les excellentes relations avec ces associations.

Compte tenu de l'annulation des manifestations locales (fête de la grenouille, Culture Sport et 14 Juillet) liée au contexte sanitaire actuel, la ville a souhaité compenser les pertes de bénéficiaires n-1 des associations à hauteur de 60 %.

Concernant le PIMMS, créé à l'initiative de la ville, le Maire rappelle que cette association rend des services éminents aux administrés au moment où les services publics sont remis en cause et réduits en capacité. Le résultat est probant car des milliers de personnes fréquentent annuellement cette structure.

En intervenant à hauteur de plus de 210 000 € de subventions, la Municipalité envoie un beau message à l'égard de ceux qui se dépensent sans compter.

L'ensemble des subventions a été approuvé à l'unanimité.

### **2.5- Convention d'attribution de subvention à l'association Joeuf Homécourt Basket**

Compte tenu du fait que la subvention attribuée à l'association Joeuf Homécourt Basket est supérieure à 23 000 €, il est proposé au conseil de signer une convention avec ladite association fixant le montant de la subvention 2020 à hauteur de 34 363 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.6- Admissions en non-valeur : budget principal**

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur différentes dettes issues des exercices 2008, 2009, 2012, 2015 & 2016 pour un montant total de 633.51 € (reliquats de loyers & charges Curel, Parachini et Bernanose pour des montants respectifs de 0.02 €, 107 €, 75 €, 215.89 €, 205.60 € et 30 €). Ces sommes n'ont pas pu être recouvrées par le percepteur.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.7- Admission en non-valeur : budget annexe de la maison médicale**

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur une dette de 25.46 € issue de l'exercice 2011 (avoir d'une société n'ayant pas honoré son remboursement). Cette somme n'a pas pu être recouvrée par le percepteur car elle est inférieure au seuil de poursuite.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.8- Remboursement des frais de gestion du budget de la maison médicale vers celui de la Ville**

Après avoir rappelé que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, il est proposé à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la Ville du budget annexe de la maison médicale à hauteur de 6 000 € (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.9- Remboursement des frais de gestion du budget du pôle santé vers celui de la Ville**

Après avoir rappelé que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, il est proposé à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la Ville du budget annexe du pôle santé à hauteur de 6 000 € (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2.10- Lettre-avenant au contrat d'emprunt de l'ASSPO garanti (construction EHPAD)**

Vu la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2014 octroyant la garantie de la ville à l'Association Santé et Services des Pays de l'Orne (ASSPO), pour l'emprunt auprès du Crédit Foncier concernant la construction de l'EHPAD,

Vu la demande de l'ASSPO tendant à reporter les échéances des 30/06/2020 et 30/09/2020 compte tenu de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie COVID-19,

Vu la lettre-avenant proposée par le Crédit Foncier,

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la lettre-avenant correspondante.

Il rappelle le lien fort qui existe entre la ville et cette association qui remonte à une période bien antérieure à la fusion actuelle ayant abouti à l'ASSPO. L'hôpital de Génibois fournit des services éminents depuis plus d'un siècle à la population de la ville, avec les soins d'urgence, la pouponnière et plus récemment le service de gériatrie. Cette association est devenue une référence reconnue par l'ARS au niveau régional, et le Maire rappelle son but non lucratif ; le conseil d'administration est composé d'usagers, d'habitants de nos vallées et d'élus. Sa gestion est totalement démocratique.

Il rappelle que cette association a joué un rôle éminent dans la bataille contre la COVID et joue en permanence un rôle important dans la lutte contre Alzheimer.

C'est un honneur pour la ville de disposer d'un outil tel que l'ASSPO et c'est normal qu'elle œuvre à ses côtés.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### 3- AFFAIRES SCOLAIRES

#### **3.1- Revalorisation de la contribution scolaire**

Madame l'adjointe déléguée aux affaires scolaires rappelle que, sur proposition de l'Union Intercantonale des Maires de Briey-Homécourt, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune peut être revalorisé chaque année de 2 %.

Alors que la contribution 2019-2020 était de 193.21 €, il est proposé de fixer la contribution scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 à 197.07 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

L'adjointe en profite pour remercier tous les membres de la commission scolaire qui ont participé à la distribution des fournitures scolaires aux collégiens Joviciens.

### 4- INFORMATIONS

#### **4.1- Décisions prises par délégation**

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

23/06/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-046	Achat concession E 7/8 LIUZZI
26/06/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-047	Avenant n° 1 au contrat de fourniture de gaz pour l'espace Wayant avec la société EDF
26/06/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-048	Avenant n° 1 au contrat de fourniture de gaz pour le pôle santé avec la société EDF
01/07/2020	3.3	Patrimoine	2020-DEC-049	Convention de mise à disposition de locaux dans la maison des associations de l'école de Génibois au profit de l'association « Joeuf Puissance 4 »
09/07/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-050	Signature de l'avenant 4 au contrat d'assurance dommages aux biens avec GROUPAMA
09/07/2020	7.3	Finances	2020-DEC-051	Contrat ligne de trésorerie 300 000 € avec le Crédit Mutuel
17/07/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-052	Achat concession E 7/10 DI BENEDETTO
21/07/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-053	Signature du marché de travaux de rénovation dans différentes écoles avec la société PIOLETTI
21/07/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-054	Signature du marché de travaux de réfection des enrobés avec la société EUROVIA

21/07/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-055	Signature du marché de transports scolaires et périscolaires avec la société GERON
29/07/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-056	Signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux de requalification urbaine de la rue des Nouvelles Friches avec la société EUROVIA
03/08/2020	1.1	Marchés publics	2020-DEC-057	Souscription d'un nouveau contrat de maintenance du logiciel état-civil de recensement militaire
17/08/2020	3.3	Patrimoine	2020-DEC-058	Renouvellement du bail de location d'un emplacement communal sur la parcelle AC n°31 avec Orange pour l'installation d'une station relais
18/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-059	Achat concession E 6/11 CLAUDIN
18/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-060	Renouvellement concession N 22 23 DENIS
18/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-061	Renouvellement concession S 6 bis 1/2 KLEIN
25/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-062	Renouvellement concession N 27 21 BARAN
25/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-063	Renouvellement concession N 28 08 CINGOLANI
25/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-064	Renouvellement concession N 8 13 WALTERSCHEID
25/08/2020	9.1	Cimetière	2020-DEC-065	Renouvellement concession OU 0.82/83 ZOSI

#### **4.2- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 20 B0047	7 RUE DU MARECHAL LYAUTEY	26/06/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0048	RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	26/06/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0049	96 RUE DE FRANCHEPRE	26/06/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0050	3 TER RUE DE L'HÔTEL DE VILLE	04/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0051	56 RUE DE GOPREZ	26/06/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0052	3 RUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	04/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0053	122 RUE DE FRANCHEPRE	09/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0054	36 RUE DE RAVENNE	09/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0055	53 RUE DE FRANCHEPRE	09/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0056	18 RUE FLACON	17/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0057	23 RUE DU GENERAL MANGIN	17/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0058	22 RUE DU SA	17/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0059	15 RUE DE L'ABATTOIR	22/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0060	44 CITES HAUTES	22/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0061	155/157B RUE DU COMMERCE	22/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0062	7/8 SAINTE MARIE et 21/23 SAINTE PAULINE	22/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0063	11B RUE DU CHANOINE DELLWALL	28/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0064	128 RUE DE FRANCHEPRE	28/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0065	12 RUE DE LA CORVEE	31/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0066	9 RUE DU GENERAL CASTELNAU	31/07/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0067	80 RUE DE GOPREZ	07/08/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0068	40 RUE SAINTE BERTHE	13/08/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0069	196 RUE DE GOPREZ	24/08/2020	NON PREEMPTION

IA 054 280 20 B0070	25 RUE DU COMMERCE	26/08/2020	NON PREEMPTION
IA 054 280 20 B0071	QUARTIER MERMOZ	26/08/2020	NON PREEMPTION